

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq février, à vingt heures trente, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 18 février 2016 de Madame Mireille GREAU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mireille GREAU, Patricia TISSEAU Jean VRIGNON, Bernard VOLLARD, Sonia GINDREAU, Alain MICHEAU, Alexis ALOUEKEY VON SCHNEIDER, Thierry BENOTEAU, Marie-Marguerite GATINEAU, Jean-Pierre PETORIN, Noëlla DUCLOUT, Laëtitia GREFFARD, Huguette VANHAUTE, Jean-Michel PINEAU, Céline PAOLI.

Etaient excusés:

Olivier VRIGNON qui donne procuration à Patricia TISSEAU Maryline GIRAUD qui donne procuration à Céline PAOLI Pascale BEHIN qui donne procuration à Huguette VANHAUTE Nathalie THIOUX qui donne procuration à Mireille GREAU

La séance ouvre à 20H35.

Le Conseil municipal nomme le secrétaire de séance : Mme GREFFARD Laëtitia.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de valider le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2016.

Alain MICHEAU sollicite une précision: il avait demandé, au cours de la séance du 28 janvier, concernant la délibération n° 16-01-004 au sujet de l'installation d'un professionnel (base de loisirs – jets-skis) au port de plaisance, quelle était la consommation d'eau d'un jet-ski. Jean-Michel PINEAU lui avait répondu qu'il s'agissait vraisemblablement d'une consommation similaire à celle d'un bateau; M. Micheau demande si M. Pineau peut lui fournir plus de précisions sur ce sujet. M. Pineau indique que le conseil portuaire se réunira lundi 29 février pour aborder ce sujet et qu'il y a lieu d'attendre la séance du conseil portuaire.

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2016 :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le Maire indique que les comptes de gestion n'ayant pas été réceptionnés à temps, il n'est pas possible de voter les comptes administratifs à cette séance.

Par conséquent, les budgets primitifs (budget général et budgets annexes) seront votés avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015, et les comptes administratifs et comptes de gestion seront approuvés lors de la séance de conseil municipal du mois de mars 2016.

Le conseil municipal approuve la modification de l'ordre du jour.

Mme le Maire cède la parole à Mme Patricia TISSEAU, adjointe aux finances, pour présenter le budget primitif 2016 du budget général de la commune.

Mme TISSEAU indique à nouveau que les comptes administratifs 2015, et notamment celui du budget général, ne peuvent être votés à cette séance du conseil puisque la commune n'a pas reçu à temps les comptes de gestion de M. le Trésorier. Le budget primitif est donc présenté avec reprise anticipée des résultats de l'année passée.

Mme TISSEAU présente donc dans un premier temps les résultats provisoires du compte administratif 2015, qui sont repris par anticipation au budget primitif 2016. Ces résultats ont été examinés en commission des finances le 1^{er} février dernier et sont les suivants :

BUDGET GÉNÉRAL:

-:		
Section de fond	tionnement:	
- Dépenses		3 877 283.41 €
- Recettes		<u>5 060 509.90 €</u>
Résultat	***************************************	1 183 226.49 €
Résultat antérie	ur	. 0.00 €
Résultat de clôt	ure 2015	1 183 226.49 €
Section d'invest	<u>issement</u> :	
- Dépenses		2 414 331.82 €
- Recettes		<u>2 300 802.76 €</u>
Résultat		- 113 529.06 €
Solde d'exécuti	on n-1 (2014)	- 737 493.05 €
Solde d'exécuti	on (A) – reporté sur 2016	- 851 022.11 €
Restes à réaliser	dépenses	493 573.00 €
Restes à réaliser	recettes	1 087 847.00 €
Solde des restes	à réaliser (B)	594 274.00 €
Besoin de financ	cement (A+B)	256 748.11 €
Affectation en re	éserves au budget primitif 2016 (cpte 1068)	1 183 226.49 €
Résultat de clâtu	re de l'exercice (pour information)	
	·	1 183 226 49 €

Mme TISSEAU présente ensuite le projet de budget primitif du budget général de la commune pour l'année 2016. Elle indique que le projet de budget a été présenté et approuvé en commission de finances courant février.

Il s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 4 592 531.00 €
 Section d'investissement : 3 829 765.67 €

Jean-Michel PINEAU souhaite apporter une précision concernant les droits de places perçus en recettes. Il indique que ceux-ci sont en diminution sur l'exercice 2015, en raison d'une part de la suppression de la foire-exposition, et d'autre part de l'annulation d'un marché hebdomadaire et d'une nocturne du port compte-tenu des conditions météorologiques. Si on excepte ces évènements particuliers, les recettes des droits de place ont connu une bonne dynamique.

Thierry BENOTEAU souligne que les exercices 2015 et 2016 bénéficient de recettes exceptionnelles (reversement des excédents assainissement + cessions immobilières) et il conviendra d'être vigilant sur le budget 2017.

Sonia GINDREAU précise que, concernant le poste de dépense d'investissement lié à l'acquisition d'un véhicule type fourgon accessible PMR, le conseil d'administration du CCAS a délibéré pour prendre en charge tout ou partie de cette dépense, pour un montant de 20.000 €.

Après présentation détaillée des sections de fonctionnement et d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, il est procédé au vote du budget primitif du budget général.

Ces propositions sont mises en délibération pour approuver :

- le budget primitif 2016 de la commune
- La reprise par anticipation du résultat de fonctionnement 2015, à savoir 1 183 226.49 €, affecté en réserves (1068) pour le budget primitif de 2016 du budget général

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

16-02-007 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 – BUDGETS ANNEXES

Mme le Maire cède à nouveau la parole à Mme TISSEAU, adjointe aux finances. Mme TISSEAU indique que les budgets primitifs 2016 des budgets annexes (port, assainissement, zone d'activités) ont été présentés et approuvés en commission de finances le 18 janvier dernier.

Compte tenu du fait que M. le Trésorier ne nous a pas transmis les comptes de gestion 2015, les budgets primitifs des budgets annexes sont proposés avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 dans les conditions suivantes :

BUDGET PORT DE PLAISANCE

Section d'explo					
- Résultat de cl	ôture de l'exercice N-1 (2014)	125 786.33 €			
- Dépenses		399 251.64 €			
- Recettes		400 346.42 €			
Résultat 2015		1 094.78 €			
Résultat de clôt	ure 2015	126 881.11 €			
Section d'inves	<u>tissement</u> :				
- Dépenses		170 833.72 €			
- Recettes		<u>140 595.27 €</u>			
Résultat	***************************************	- 30 238.45 €			
Solde d'exécut	ion n-1 (2014)	- 19 924.21 €			
Solde d'exécut	ion reporté sur 2016 (001) (A)	- 50 162.66 €			
Restes à réalise	r dépenses	0.00 €			
	r recettes	0.00 €			
	s à réaliser (B)	0.00 €			
BESOIN DE FINANCEMENT (A + B)					
	50 162.66 €				
AFFECTATION EN RÉSERVE 2016 (cpte 1068)					
Report en secti	76 718. 45 €				

Conseil municipal de JARD SUR MER le 25 février 2016

> BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF:

<u>Section d'exploitation :</u>	
Résultat de clôture de l'exercice N-1 (2014)	. 352 709.01 €
- Dépenses	. 533 261.42 €
- Recettes	. <u>374 408.11€</u>
Résultat 2015	
Résultat de clôture 2015	. 193 855.70 €
Section d'investissement :	
- Dépenses	. 318 307.77 €
- Recettes	
Résultat 2015	
Solde d'exécution n-1 (2014)	
Solde d'exécution reporté sur 2016 (A)	
_Restes à réaliser dépenses	
Restes à réaliser recettes	. 0.00 € . 0.00 €
Solde des restes à réaliser (B)	
	. 0.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT (A+B)	. 0.00€
AFFECTATION EN RÉSERVE 2016 (cpte 1068)	
, ,	
Production of the state of the	
Report en section de fonctionnement au 002	193 855.70 €
Report en section de tonctionnement au 002	193 855.70 €
	193 855.70 €
	193 855.70 €
> BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS: Section de fonctionnement:	
> BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS:	
> BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS: Section de fonctionnement: - Résultat de clôture N-1(2014)	. 25 455.49 €
> BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS : Section de fonctionnement : - Résultat de clôture N-1(2014)	. 25 455.49 € . 198 970.35 €
> BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS : Section de fonctionnement : - Résultat de clôture N-1(2014) Dépenses	. 25 455.49 € . 198 970.35 € . 196 523.26 €
> BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS: Section de fonctionnement: - Résultat de clôture N-1(2014) - Dépenses - Recettes	. 25 455.49 € . 198 970.35 € . 196 523.26 € 2 447.09 €
 <u>BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS</u>: <u>Section de fonctionnement</u>: Résultat de clôture N-1(2014) Dépenses Recettes Résultat 2015 Résultat de clôture à reporter sur 2016 (002) 	. 25 455.49 € . 198 970.35 € . 196 523.26 € 2 447.09 €
> BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS: Section de fonctionnement: - Résultat de clôture N-1(2014) - Dépenses - Recettes - Résultat 2015 Résultat de clôture à reporter sur 2016 (002) Section d'investissement:	. 25 455.49 € . 198 970.35 € . 196 523.26 € 2 447.09 € . 23 008.40 €
 <u>BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS</u>: <u>Section de fonctionnement</u>: Résultat de clôture N-1(2014) Dépenses Recettes Résultat 2015 <u>Résultat de clôture à reporter sur 2016 (002)</u> <u>Section d'investissement</u>: Dépenses 	25 455.49 € 198 970.35 € 196 523.26 € - 2 447.09 € 23 008.40 €
> BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS: Section de fonctionnement: - Résultat de clôture N-1(2014) - Dépenses - Recettes - Résultat 2015 Résultat de clôture à reporter sur 2016 (002). Section d'investissement: - Dépenses - Recettes	25 455.49 € 198 970.35 € 196 523.26 € - 2 447.09 € 23 008.40 €
Section de fonctionnement : - Résultat de clôture N-1(2014) - Dépenses - Recettes - Résultat 2015 Résultat de clôture à reporter sur 2016 (002) Section d'investissement : - Dépenses - Recettes Résultat	25 455.49 € 198 970.35 € 196 523.26 € 23 008.40 € 195 753.54 € 193 402.07 € 2 351.47 €
> BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS: Section de fonctionnement: - Résultat de clôture N-1(2014) - Dépenses - Recettes - Résultat 2015 Résultat de clôture à reporter sur 2016 (002) Section d'investissement: - Dépenses - Recettes	25 455.49 € 198 970.35 € 196 523.26 € 23 008.40 € 195 753.54 € 193 402.07 € - 2 351.47 € - 193 402.07 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les affectations par anticipation des résultats de l'exercice 2015 pour les budgets annexes du port de plaisance, de l'assainissement collectif et de la zone d'activités.

Les budgets primitifs sont ensuite présentés de manière détaillée au conseil municipal. Ils s'équilibrent en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Budget Port de Plaisance	458 816.32 €	237 512.22 €
Budget Assainissement Coll.	557 508.70 €	1 301 403.04€
Budget Zone d'activités	226 116.99 €	398 857.32 €

Ces propositions sont mises en délibération pour approuver :

- Les budgets primitifs 2016 des budgets annexes du port de plaisance, de l'assainissement collectif, et de la zone d'activités :
- Les reprises par anticipation des résultats provisoires 2015 de fonctionnement des budgets annexes du port de plaisance, de l'assainissement collectif, et de la zone d'activités, comme suit :
 - o <u>Budget port de plaisance</u> (résultat de fonctionnement : 126 881.11 €) :
 - Affectation en réserves (1068) au BP 2015 : 50 162.66 €
 - Report en section de fonctionnement (002) au BP 2016 : 76 718.45 €
 - o <u>Budget assainissement collectif</u>: affectation de l'intégralité du résultat de fonctionnement, soit 193 855.70 €, en report à nouveau en section de fonctionnement au 002
 - o <u>Budget zone d'activités</u>: affectation de l'intégralité du résultat de fonctionnement, soit 23 008.40 €, en report à nouveau en fonctionnement (002) au BP 2016.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

16-02-008 NOMINATION DE VOIE

Suite à la réalisation d'une voie entre la rue du Creux Jaune et la RD 19 (rue du maréchal Foch), il convient de procéder à la dénomination de cette voie.

Or, il s'avère que cette route constitue le prolongement de la rue du Creux Jaune, qui est actuellement située entre la rue des Artisans et la rue des Vignes.

Pour plus de lisibilité, il est proposé de dénommer « rue du Creux Jaune » l'ensemble de la voie allant de la RD 19 (rue du Maréchal Foch) à la RD 21 (rue du Maréchal Joffre - giratoire), comme indiqué sur le plan joint en annexe.

La rue des Vignes serait alors réduite et il conviendrait alors de renommer distinctement la voie se situant entre la rue des Artisans et la rue du Creux Jaune.

Ces modifications ne portent pas préjudice aux adresses actuelles (pas de modification d'adressage nécessaires pour les commerces déjà installés).

Mme le Maire demande quelles sont les propositions pour la nomination de la voie. Elle propose elle-même :

Rue des Ateliers

La proposition « rue des Ateliers » recueille un avis favorable.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver la modification de la rue du Creux Jaune qui s'étendrait désormais du giratoire de la RD 21 – rue du Maréchal Joffre au carrefour avec la RD 19 – rue du Maréchal Foch;
- D'autoriser par conséquent la restriction du périmètre de la rue des Vignes
- De renommer la voie se situant entre la rue des artisans et la rue du Creux Jaune « rue des Ateliers »

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

16-02-009 ECOLE JACQUES TATI – PREPARATION DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2016 - DEMANDE D'AVIS DE L'EDUCATION NATIONALE SUR GEL D'UN TROISIEME EMPLOI D'ENSIEGNANT

La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale nous informe que compte tenu de l'effectif prévisionnel de l'école primaire Jacques Tati à la rentrée 2016, tel qu'il résulte des chiffres actuellement en possession de l'Education nationale, il est envisagé le « gel d'un 3ème emploi d'enseignant ».

En effet, la prévision retenue pour les effectifs à la rentrée de septembre 2016 est de 49 élèves (chiffres directrice école) – au cours du dernier conseil d'école, la prévision était de 48 élèves.

Le seuil de fermeture d'une classe est fixé, aujourd'hui, à 52 élèves et moins.

Mme la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale sollicite l'avis de la municipalité sur cette mesure.

Elle souhaite également savoir quelles sont les « modifications de structures d'école » que nous envisagerions (« ouvertures, transferts, projets de constructions, d'extensions, d'appropriations, etc.»).

Mme le Maire indique que chaque année, nous avons traditionnellement des inscriptions « tardives » d'élèves à l'école Jacques Tati. Par exemple, les années précédentes, entre mars et fin août, nous avons connu :

- En 2015: 9 inscriptions (dont 3 PS)

- En 2014: 13 inscriptions (dont 6 PS)

- En 2013:5 inscriptions (dont 3 PS)

Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur cette mesure.

Mme le Maire indique qu'il est inconcevable que la commune donne un avis favorable sur une mesure qui signifie, à terme, la fermeture d'une classe à l'école publique. Elle insiste sur le nombre important d'inscriptions prises en compte entre mars et août chaque année.

Mme le Maire précise qu'une démarche avait été menée avec la commune de St Vincent sur Jard pour travailler sur un projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal. Cependant, en décembre 2015 le conseil municipal de St Vincent a donné un avis défavorable sur la poursuite de ce projet.

Maguy GATINEAU ajoute qu'une réunion aura lieu à ce sujet à l'école Jacques Tati vendredi 26 février, en présence de représentants de la commune de St Vincent, de l'inspectrice d'académie et des parents d'élèves des deux communes.

Mme le Maire propose de donner un avis défavorable sur le gel d'un troisième emploi d'enseignant à l'école Jacques Tati pour la rentrée 2016, et sollicite de la part de Mme la Directrice Académique des services de l'Education nationale dans le département, le maintien des 3 classes existantes à l'école publique de Jard sur Mer pour l'année scolaire 2016-2017.

Cette proposition est mise aux voix et recueille l'unanimité des votes :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

Céline PAOLI ajoute qu'il convient de répondre à Mme la directrice académique, qu'il n'y a pas de « modification de structure d'école » envisagée compte-tenu du refus de la commune de St Vincent de se lancer dans un Regroupement Pédagogique Intercommunal.

16-02-010 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre des possibilités d'avancement de grade, il convient de modifier le tableau des effectifs ainsi que suit :

A compter du 1er janvier 2016 :

- suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2ème classe,
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe

A compter du 1er mars 2016 :

- suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial Principal de 2ème classe,
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial Principal de 1ère classe

Filière	Poste ouvert	Poste occupé	Bont TNC	Détachement ou inactivité	Observations
Administrative	7 postes	7 agents	AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF		
Attaché	1	1		et en détachement DG5	
Rédacteur Principal 1ère classe	1	1			
					création suite à avancement de grade
Adjoint administratif Principal 1ère classe	3	3			à compter du 1er mars 2016
Adjoint administratif Principal 2ème classe	0	0			suppression suite avancement grade
Adjoint administratif 1ère classe	1	1			création suite à avancement de grade à compter du 1er janvier 2016
Adjoint administratif 2ème classe	1	1			suppression suite avancement grade
Patrimoine et bibliothèque	1 poste	1 agent			
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	1			
Animations	1 poste	1 agent			
Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	1			
Police municipale	2 postes	2 agents			
Brigadier chef principal	1	1			
Gardien	1	1			
Sociale	1 poste	1 agent			
ATSEM principal 2ème classe	1	1		plus 1 agent en disponibilité	
Technique	23 postes	22 agents			
Ingénieur	1	0			
Technicien principal 1ère classe	1	1			
Technicien	1	1			
Agent de maîtrise principal	1	1			
Agent de maîtrise	2	2			
Adjoint technique principal 1ère classe	4	4		plus 1 agent en disponibilité	
Adjoint technique principal 2ème classe	7	7	1 poste à 19h/sem		
Adjoint technique 1ère dasse	1	1			
Adjoint technique 2ème classe	5	5	1 poste à 17h30/sem 1 poste à 24h/sem 1 poste à 32h/sem		
TOTAL	35	34 postes occ	upés et 36 agents	1 agent en détachement et 2 er	n disponibilité

Ces propositions sont mises en délibération et recueillent les voix suivantes :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

16-02-011 OUVERTURE DES POSTES SAISONNIERS

Il est proposé au conseil municipal la création des emplois saisonniers suivants pour la saison 2016 :

Surveillance des plages

Les nageurs sauveteurs seront rémunérés par la commune et assimilés aux opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives + une indemnité congés payés. Les frais de mise à disposition par la SNSM (subvention SNSM) s'élèvent à 7 € par jour de mission assurée et par sauveteur.

Poste	Qualité	I.B.	I.M.	Période	
	1 Chef de poste	416	370		
La Mine	1 Adjoint au chef de poste	375	346	Du 25 juin au 11 septembre 2016	
	1 Sauveteur qualifié	342	323		
	1 Chef de poste	416	370		
	1 Adjoint au chef de poste	375	346	Du 1er juillet au 29 août 2016	
	2 Sauveteurs qualifiés	342	323		
	1 chef de poste	416	370	W.E. du 25 et 26 juin 2016	
Boisvinet				W.E. du 03 et 04 septembre 2016	
	N.			W.E. du 10 et 11 septembre 2016	
	1 Sauveteur qualifié	342	323	W.E. du 25 et 26 juin 2016	
				W.E. du 03 et 04 septembre 2016	
	4			W.E. du 10 et 13 septembre 2016	

Il convient également d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la S.N.S.M.

Services techniques :

- Service espaces verts et nettoyage des plages: 1 adjoint technique de 2 el classe à temps complet du 14 mars 2016 au 31 août 2016 rémunéré sur la base de l'indice brut 340 indice majoré 321 ainsi qu'une indemnité de congés payés égale à 1/10 el salaire brut. Cet agent assurera jusqu'au 1 er juillet des missions aux services espaces verts, et pendant les mois de juillet/août l'entretien des plages et une aide aux espaces verts ou autres services.
- Service nettoyage des plages: 3 adjoints techniques de 2 classe à raison de 26 heures hebdomadaires du 1er juillet au 31 août 2016 rémunérés sur la base de l'indice brut 340 indice majoré 321.

* Police municipale:

2 agents de surveillance de la voie publique du 1^{er} juillet au 31 août 2016 à temps complet rémunérés sur le grade de gardien de police municipale 1^{er} échelon - indice brut 342 - indice majoré 323.

❖ Navette:

2 adjoints techniques de 2ème classe à raison de 27 heures hebdomadaires du 9 juillet 2016 au 21 août 2016 rémunérés sur la base de l'indice brut 340 – indice majoré 321 ainsi qu'une indemnité de congés payés égale à 1/10ème du salaire brut.

Mme le Maire ajoute que les postes saisonniers au niveau du port de plaisance ne sont pas définis pour le moment.

Ces propositions sont mises en délibération et recueillent les voix suivantes :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

16-02-012 RECRUTEMENT EDUCATEUR SPORTIF AUX ACTIVITES DE NATATION POUR LA NATATION SCOLAIRE

Il est proposé au conseil municipal de recruter 1 éducateur sportif aux activités de natation pour dispenser les cours de natation aux élèves de l'école publique pour un total de 20 heures réparties entre le 18 avril 2016 et le 27 juin 2016.

La rémunération est fixée à 40 € brut par heure. La dépense sera imputée au compte 64131/253 – personnel non titulaire.

Ces propositions sont mises en délibération et recueillent les voix suivantes :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

16-02-013 RENOVATION ENERGETIQUE DU COMPLEXE DES ORMEAUX — APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTION

La commune de Jard sur Mer dispose d'un patrimoine bâti important, qui représente environ 12.900 m² de bâtiments. En 2009-2010, la commune avait missionné un bureau d'études pour effectuer un audit énergétique sur l'ensemble du parc bâti. Cet audit avait pour objectif d'établir un diagnostic de l'ensemble des bâtiments, à savoir identifier les bâtiments énergivores et les solutions pour améliorer leur niveau de performance énergétique. 4 priorités étaient ressorties de cette étude :

- mettre en place une régulation des chauffages
- Calorifuger les réseaux en chaufferie
- Faire évoluer les modes de chauffage
- Isoler les parois extérieures

Depuis, la commune a procédé à un certain nombre de travaux qui étaient préconisés dans cet audit (installation d'une pompe à chaleur à l'hôtel de ville, changements de menuiseries extérieures, isolation par l'extérieur de l'école, isolation des combles de différents bâtiments...)

De plus, la commune a signé avec le SYDEV un « Plan Climat Energie Collectivité » en 2013.

Toutefois, des travaux de rénovation énergétique sont aujourd'hui nécessaires sur certaines bâtiments.

En particulier, le complexe des Ormeaux, qui comprend plusieurs salles de réception pour particuliers (mariages, réceptions, etc) et associations (assemblées générales, lotos, repas...), ainsi que le cinéma de la ville, est concerné au premier plan par des travaux iourds de rénovation thermique. En effet, il s'agit d'un bâtiment très énergivore, comme le montrent les chiffres suivants retraçant les consommations électrique et de fioul :

Année	2012	2013	2014	2015
Consommation	38 167 L	36 551 L	35 090 L	25 380 L
fioul (en L)				
Coût en € TTC	34 664.47 €	25 273.94 €	27 619.27 €	16 120.75 €
Consommation	85 227 kWh	85 629 kWh	82 747 kWh	75 960 kWh
électrique (en				
kWh)				
Coût en € TTC	11 900 €	12 555 €	12 756 €	12 444 €

De plus, il s'agit d'un complexe qui est très utilisé et est multi-utilisateurs, ce qui renforce son caractère énergivore. En effet, les 4 salles de réception sont utilisées par des associations et particuliers (locations, repas, évènements...), par la municipalité (réceptions, réunions publiques, vœux, élections, etc). Deux des salles de réception servent pour des activités associatives de type jeux de carte; compte tenu du public de ces associations, assez âgé, et de l'activité, ces salles nécessitent d'être fortement chauffées. De même, le cinéma des Ormeaux, qui est ouvert à l'année depuis 2012, requiert un confort thermique des utilisateurs (public assis...).

Ces travaux de rénovation énergétique du complexe des Ormeaux s'avèrent donc essentiels, ils sont envisagés depuis plusieurs années mais compte tenu de leur coût extrêmement important, ils n'ont pas pu être programmés pour le moment pour des raisons de disponibilités de crédits.

Or, l'Etat nous a récemment transmis un appel à projets concernant une enveloppe de 500 M€ au plan national, destinée au financement de grandes priorités d'investissement parmi lesquelles figurent les travaux de rénovation thermique et énergétique.

Cette enveloppe pourrait donc opportunément financer le projet de rénovation énergétique du complexe des Ormeaux, c'est pourquoi il convient de délibérer pour approuver le projet, le plan de financement et solliciter les subventions correspondantes.

Le projet de rénovation énergétique du complexe des Ormeaux comprend notamment les travaux suivants :

	Economie			Economie	Investissement	Temps de	Diminutio n
Opération préconisée	d'énergie [kWh]	électricité	fioul	financière [€.TTC]	[€.HT]	retour [an]	émissions [T.CO2]
Renforcement de l'isolation sous rampant en toiture	28 986	3%	11%	2 706	28 500	11	8
Mise en place d'une ventilation double flux avec récupération d'énergie	27 814	0%	12%	2 596	95 000	37	8
Mise en place d'une GTB	48 587	6%	19%	4 536	9 000	2	14
Mise en place d'une PAC air/eau avec la chaudière existante en relève	134 990	-8%	85%	8 332	57 000	7	40
Remplacement des convecteurs par des panneaux rayonnants	1 169	1%	0%	127	3 000	24	0
Mise en place d'un chauffage thermodynamique dans les salles de réception 3 et 4	11 481	14%	0%	1 074	9 500	9	2
Remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation	23 178	0%	10%	2 164	24 300	11	7

Les dépenses correspondant aux travaux de rénovation énergétique sont donc les suivantes :

Travaux préconisés par TH2I	Coût HT (estimation 2009)
Renforcement de l'isolation sous rampant	28 500 €
Mise en place d'une ventilation double flux avec	95 000 €
récupération d'énergie	
Mise en place d'une GTB	24 000 € - estimation EDF février 2012
Remplacement des convecteurs par des panneaux	3 000 €
rayonnants	
Mise en place d'un chauffage thermodynamique dans	9 500 €
les salles de réception 3 et 4	
Mise en place d'une PAC air/eau OU remplacement	57 000 €
de la chaudière existante par une chaudière à	
condensation	
Remplacement des éclairages (mise en place de LED)	6 000 €
Travaux accessibilité programmée	59 540 €
TOTAL (hors travaux intérieurs - cloisonnements,	282 540 € HT
revêtements sols, décoration)	

Le programme se déroulerait comme suit :

ETAPE DU PROJET	DELAIS
 Définition du programme + Simulation des travaux énergétiques (Sytravener) avec le Sydev. Le programme intégrera les différents aspects de la rénovation. 	Mars 2016
 Consultation adaptée pour le choix du maître d'œuvre 	Avril 2016
La mission du maître d'œuvre sera une mission complète : ESQ-APS-APD-PRO + permis de construire + DCE-ACT-EXE ou VISA-DET-AOR	ά
 Réalisation de l'état initial du bâtiment Projection des calculs réglementaires, avec calculs par zone en fonction des utilisations. Expression des exigences réglementaires par zone. 	Mai 2016
→ Définition du projet : solutions, exigences énergétiques à atteindre, objectifs de performance. Seront particulièrement analysés : l'enveloppe du bâtiment dans son ensemble (isolation – menuiseries extérieures) mais aussi sur les modes de chauffage, les programmations de ceux-ci, les émetteurs, ainsi que l'éclairage et l'Eau Chaude Sanitaire.	Juin-juillet 2016
Le dossier de projet comprendra aussi les travaux nécessaires au titre de la mise en conformité de l'accessibilité aux PMR du bâtiment, ainsi que des travaux intérieurs : cloisonnements, revêtements de sols, électricité.	
Montage du dossier PRO, de l'échéancier des travaux (par corps d'état, par salle : définition des tranches de travaux) et consultation des entreprises – procédure adaptée	Juin-Juillet 2016
 Consultation des entreprises de travaux – procédure adaptée 	Septembre 2016
4. Démarrage des travaux	Novembre 2016
5. Travaux	En fonction du calendrier établi, ces travaux seront pluriannuels et pourraient se terminer au 2ème trimestre 2017

Le coût prévisionnel de l'opération est le suivant :

Descriptif	Coût HT
Travaux (listés ci-dessus)	282 540 €
Honoraires maîtrise d'œuvre (10%)	28 200 €
Divers études et marge pour imprévus et	28 200 €
réactualisation des coûts (10%)	
TOTAL HT	338 940 €
TVA 20%	67 788 €
TOTAL TIC	406 728 € TTC

Il est possible d'obtenir, sous réserve d'atteindre certains niveaux de performance énergétique, des subventions auprès :

- De l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
- De la Région des Pays de la Loire (100.000 € maximum)
- Du Sydev (50.000 €)

Une ouverture de crédits a été inscrite au titre de ce projet au Budget Primitif 2016.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est donc le suivant :

<u>Plan de financement</u>	
Dépenses en € TTC:	406 728 €
RECETIES:	
Aide <u>sollicitée</u> auprès de l'Etat Dotation de soutien à l'investissement local (50% du montant HT) :	169 470 €
Subvention <u>sollicitée</u> auprès de la Région des Pays de Loire Programme « soutien à la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics » :	100 000 €
Subvention <u>sollicitée</u> auprès du SYDEV :	50 000 €
FCTVA	66 719 €
Commune - Fonds propres et emprunts :	70 539 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'opération de rénovation énergétique telle que présentée ci-dessus ainsi que dans les documents annexés
- D'approuver le plan de financement prévisionnel
- De solliciter auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, une aide de 50% du montant HT de ces travaux soit 169 470 €
- De solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire, une subvention au titre du programme de « soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments », à hauteur de 100.000 €
- De solliciter auprès du Sydev une subvention à hauteur de 50.000 €
- De solliciter un accompagnement financier auprès de tout autre organisme susceptible d'accorder son aide
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter ces subventions et à effectuer toutes démarches nécessaires pour mener à bien ces projets

Ces propositions sont mises en délibération et donnent les résultats suivants :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

Arrêtés du Maire pour D.I.A.

Conformément aux dispositions des articles L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et à celles des articles L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à la délibération du Conseil municipal du 20 juillet 1978, instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones U, et la délibération du 29 novembre 2009, étendant ce droit aux zones AU, Madame le Maire a pris les arrêtés suivants :

N° de DIA	Désignation cadastrale	<u>Adresse</u>	<u>Superficie</u>	Prix	Préemption
006-2016	ZD 835-836	Rue du Moulin Girard	909 m²	128.500 € + fro	is N
007-2016	AP 1021	94, rue de l'Ocean	242 m²	75.000 € + frais	N
008-2016	AT 422	7, chemin des Epinettes	1500 m²	120.000 €	N
009-2016	Al 878	11, rue Mozart	737 m²	170.000 € + fra	is N
010-2016	AN 1474	35bis, rue des Echolères	84 m²	120.000 € + fra	is N
011-2016	AX 1	24, route de Ragounite	823 m²	215.000 € + fra	is N
012-2016	AX 131	23, rue des Conches ractée	s 495 m²	65.000 € + frais	N

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire indique que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Auzance, Vertonne, et cours d'eau côtiers a été approuvé par le Préfet le 18 décembre 2015. Les documents peuvent être demandés en version imprimée auprès du syndicat mixte ou sont téléchargeables sur Internet sur le site du SAGE.
- ❖ La Communauté de communes du Moutierrois informe de la tenue d'un forum emploi/formation le 11 mars à la Boissière des Landes.
- ❖ Mme le Maire indique qu'une réunion a eu lieu avec Vendée Habitat sur le projet de Pôle Santé, suite à la signature de la convention de partenariat approuvée par le conseil municipal en décembre 2015. L'étude de faisabilité va démarrer et une prochaine rencontre avec les professionnels de santé aura lieu en avril. Le projet porte aussi, en parallèle, sur la construction de logements sociaux chemin du Plumat.
- Alain MICHEAU évoque le Carnaval des écoles qui aura lieu le 5 mars.
- ❖ Jean VRIGNON indique qu'une réception partielle a eu lieu à la Maison des Associations (tranche 2) mercredi 24 février. Les entrepreneurs doivent désormais finaliser certains travaux, puis les services techniques municipaux procéderont à l'aménagement des placards. Il faudra également établir un règlement intérieur, un planning et des conventions avec les associations utilisatrices. Le bâtiment pourrait donc être mis en fonctionnement et à disposition des utilisateurs, à compter de septembre 2016.
- Prochaine commission d'urbanisme : lundi 21 mars 2016 à 18h.
- Prochain Conseil municipal (sous réserve de modification): jeudi 24 mars 2016

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, Mme le Maire lève la séance à 23h05.

Le Maire Mireille GREAU.

Le Secrétaire Laëtitia GREFFARD,

Conseil municipal de JARD SUR MER le 25 février 2016